

## PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 18 janvier 2021, à 16 h 30.**

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier (par visioconférence), Linda Roy (par visioconférence), Annie Pelletier (par visioconférence) et Claire Gagné (par visioconférence), Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault (par visioconférence), Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M<sup>e</sup> Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

### Période de questions

---

Le Conseil procède à la période de questions, pour répondre aux questions reçues sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe en vue de la présente séance, laquelle est tenue sans la présence du public, conformément à l'arrêté numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020.

### Période d'information

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### Résolution 21-05

---

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claire Gagné  
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

### Résolution 21-06

---

#### Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021

Il est proposé par Claire Gagné  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**



## Résolution 21-07

---

### Approbation des comptes

Il est proposé par Stéphanie Messier  
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 19 décembre 2020 au 14 janvier 2021 comme suit :

1) Fonds d'administration	3 421 462,17 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	2 454 716,51 \$
TOTAL :	5 876 178,68 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 21-08

---

### Usine de filtration – Panneau électrique de la sous-station PCM-3 – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation du panneau électrique de la sous-station PCM-3 à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur en date du 26 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil octroie à Entreprise Électrique M.J.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation du panneau électrique de la sous-station PCM-3, de marque Eaton, année 2020, à l'usine de filtration, pour un prix forfaitaire de 192 928,05 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Entreprise Électrique M.J.L. inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 21-09

---

### Construction d'un tronçon du boulevard Casavant Ouest compris entre la rue Charles-Gilbert et le Grand Rang, lot 3 – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la construction du tronçon du boulevard Casavant Ouest compris entre la rue Charles-Gilbert et le Grand Rang et travaux afférents (lots 1, 2 et 3);

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur en date du 6 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Linda Roy



Et résolu que le Conseil octroie à 175784 Canada inc., faisant affaires sous la raison sociale de Bricon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction du tronçon du boulevard Casavant Ouest compris entre la rue Charles-Gilbert et le Grand Rang et travaux afférents, pour les travaux décrits au lot 3 du bordereau de soumission, soit les travaux d'infrastructure et d'aménagement routiers aux intersections des rues Grand Rang et Casavant Ouest.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 549 087,99 \$, taxes incluses, incluant un montant provisoire de 45 990 \$, taxes en sus, conditionnellement à l'obtention de la permission de voirie du ministère des Transports relative aux travaux.

Les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même l'emprunt décrété en vertu du règlement numéro 540.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par 175784 Canada inc., faisant affaires sous la raison sociale de Bricon.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-10**

---

##### **Reconstruction des infrastructures souterraines et de surface – Rue Saint-Charles et avenues Saint-Augustin et Demers – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de tronçons de la rue Saint-Charles et des avenues Saint-Augustin et Demers;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur en date du 14 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil octroie à Bertrand Mathieu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de tronçons de la rue Saint-Charles et des avenues Saint-Augustin et Demers.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 1 447 700 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Bertrand Mathieu ltée.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-11**

---

##### **Reconstruction des infrastructures souterraines et de surface – Rue Saint-Charles et avenues Saint-Augustin et Demers – Services professionnels en ingénierie – Surveillance – Rejet de soumissions**



CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour la surveillance à résidence, dans le cadre du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de tronçons de la rue Saint-Charles et des avenues Saint-Augustin et Demers;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur en date du 12 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre du projet des services professionnels en ingénierie pour la surveillance à résidence pour la reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de tronçons de la rue Saint-Charles et des avenues Saint-Augustin et Demers et n'octroie aucun contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 21-12**

---

#### **Plan directeur des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux du secteur centre-ville – Mandat à consultants**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à une demande de prix pour l'élaboration d'un plan directeur des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux du secteur centre-ville;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le conseiller technique aux infrastructures en date du 13 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil mandate Le Groupe-Conseil Génipur inc., pour l'élaboration d'un plan directeur des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux du secteur centre-ville.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis à un montant forfaitaire de 36 792 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 26 février 2020.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 21-13**

---

#### **Cadre de référence événementielle – Approbation**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil approuve le Cadre de référence événementielle préparé par le Service des loisirs en date de janvier 2021, tel que soumis.

Les objectifs du nouveau Cadre de référence événementielle sont les suivants :

- 1) présenter les soutiens municipaux disponibles pour les promoteurs de façon équitable tout en assurant une saine gestion des fonds publics;
- 2) encadrer le niveau de soutien offert selon la nature des demandes;



- 3) accompagner les promoteurs dans leur compréhension de certaines lois et certains règlements concernés par la tenue d'événements.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-14**

---

##### **Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2021 – Projet de Skateplaza – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité du ministère de la Sécurité publique vise à soutenir les milieux municipaux dans leurs démarches de sécurité et de mieux-être;

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil autorise monsieur Michel Robidoux, directeur du Service des loisirs, à présenter une demande d'aide financière, auprès du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) 2021, pour le projet de surveillance et d'intervention afin de prévenir et limiter les méfaits sur le site du Skateplaza et aux alentours et à signer tout document relatif au projet et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-15**

---

##### **Médiathèque Maskoutaine – Acquisition de mobilier – Appui de la Ville**

CONSIDÉRANT que la Médiathèque Maskoutaine souhaite déposer une demande d'aide financière pour l'acquisition de mobilier pour la nouvelle bibliothèque sise au 2175, rue Girouard Ouest, auprès du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que l'une des exigences du Ministère est l'engagement de la Ville de Saint-Hyacinthe à contribuer dans une proportion de 30 % du coût d'acquisition du mobilier de la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la Médiathèque Maskoutaine a soumis une demande de prêt auprès de la Banque Royale du Canada en vue de cette acquisition de mobilier;

CONSIDÉRANT la lettre de la Banque Royale du Canada en date du 27 novembre 2020, confirmant son intention de soutenir la Médiathèque Maskoutaine dans son projet d'acquisition de mobilier, conditionnellement à ce que celle-ci présente une offre de financement formelle prévoyant des modalités et conditions qui favoriseront le succès du projet;

CONSIDÉRANT que l'une de ces conditions de financement est l'obtention d'un cautionnement de la part de la Ville de Saint-Hyacinthe, à l'égard du prêt qui sera consenti par la Banque Royale du Canada à la Médiathèque Maskoutaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Gagné  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe donne son accord de principe à la signature d'un cautionnement pour garantir le prêt qui sera octroyé à la Médiathèque Maskoutaine par la Banque Royale du Canada, pour le projet d'acquisition de mobilier pour la nouvelle bibliothèque au 2175, rue Girouard Ouest, le tout conditionnellement à l'approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



De plus, la Ville de Saint-Hyacinthe appuie la demande de subvention de la Médiathèque Maskoutaine auprès du ministère de la Culture et des Communications et elle confirme par la présente son engagement à contribuer dans une proportion de 30 % du projet d'acquisition de mobilier pour la nouvelle bibliothèque.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-16**

---

##### **Ressources humaines – Agent de bureau et à l'administration au Service des travaux publics – Modification du titre**

Il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil modifie le titre de l'agent de bureau et à l'administration au Service des travaux publics, afin qu'il devienne désormais « agent de bureau et préposé à l'administration au Service des travaux publics ».

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-17**

---

##### **Ressources humaines – Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement – Embauche**

Il est proposé par Claire Gagné  
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil procède à l'embauche de monsieur François Handfield au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le tout selon les conditions suivantes :

- 1) La date de son entrée en fonction est fixée au 1<sup>er</sup> février 2021;
- 2) À compter de son embauche, sa rémunération est fixée en fonction de l'échelon 3 du grade 8 de la politique de rémunération des cadres;
- 3) Monsieur Handfield bénéficiera de cinq semaines de vacances payées;
- 4) Monsieur Handfield est soumis à une période d'essai de six mois;
- 5) Pour les autres conditions, monsieur Handfield bénéficiera de celles applicables à l'ensemble du personnel d'encadrement de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-18**

---

##### **Ressources humaines – Secrétaire au Service des loisirs – Autorisation à combler le poste**

Il est proposé par Linda Roy  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil autorise le directeur des ressources humaines à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de secrétaire au Service des loisirs, lequel est devenu vacant, suite au départ de la titulaire de ce poste, madame Véronique Lamoureux.

**Adoptée à l'unanimité**



## **Résolution 21-19**

---

### **Ressources humaines – Catherine Beaudoin – Permanence**

Il est proposé par Stéphanie Messier  
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil confirme la permanence de madame Catherine Beaudoin au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme et de l'environnement, permanence effective en date du 20 janvier 2021.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 21-20**

---

### **Entretien des appareils de transport vertical – Achat regroupé – Mandat au RAM**

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, la Division de l'approvisionnement de la Ville de Saint-Hyacinthe participe au Regroupement des Achats Maskoutains (RAM) pour la vérification, l'entretien et la réparation des appareils de transport vertical;

CONSIDÉRANT que les membres actuels de ce regroupement sont le Cégep de Saint-Hyacinthe, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton, le Séminaire de Saint-Hyacinthe ainsi que la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que les membres du groupe ont révisé et approuvé les clauses de l'appel d'offres et que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe sera responsable du processus d'appel d'offres pour le présent mandat;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat sera de trois années, avec deux années optionnelles, le tout débutant le 1<sup>er</sup> avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil autorise la Division de l'approvisionnement de la Ville de Saint-Hyacinthe à participer au Regroupement des Achats Maskoutains (RAM) pour le contrat de la vérification, l'entretien et la réparation des appareils de transport vertical et mandate le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe à procéder, au nom du Regroupement, aux procédures d'appels d'offres visant l'octroi du contrat.

De plus, le directeur du Service des finances de la Ville de Saint-Hyacinthe est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 21-21**

---

### **Camion muni d'une grue, avec benne basculante – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'un camion d'une capacité de 8 845 kilogrammes muni d'une grue de 13,5 pieds cubes, avec benne basculante;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur en date du 14 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Roy  
Appuyé par Pierre Thériault



Et résolu que le Conseil octroie à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion d'une capacité de 8 845 kilogrammes, de marque Ford, modèle F-550, avec châssis-cabine SD, cabine double 4X2, année 2021, muni d'une grue de 13,5 pieds cubes, avec benne basculante, pour un prix forfaitaire de 117 268,75 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Jacques Olivier Ford inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 21-22**

---

#### **Travaux d'électricité – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux d'électricité selon les besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 7 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil octroie à S.C.E. Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'électricité selon les besoins du Service des travaux publics, pour la période débutant à compter des présentes jusqu'au 31 janvier 2022.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 92 830,82 \$, taxes incluses, selon les taux suivants, taxes en sus :

- |  |                  |
|--|------------------|
| 1) Jours ouvrables :                         | 73,60 \$ / heure |
| 2) Soirs, fins de semaine et jours fériés :  | 140 \$ / heure   |
| 3) Administration et profits sur matériaux : | 10 %             |
| 4) Location nacelle de 40 pieds :            | 40 \$ / heure    |

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par S.C.E. Électrique inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 21-23**

---

#### **Travaux de creusage pneumatique – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour effectuer les travaux de creusage pneumatique pour les besoins de la Division voirie et entretien des réseaux;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur en date du 14 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par André Beauregard



Et résolu que le Conseil octroie à 9345-2860 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale d'Exca-Vac Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer les travaux de creusage pneumatique pour les besoins de la Division voirie et entretien des réseaux.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 60 936,75 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, selon un taux de 265 \$ l'heure, taxes en sus.

La Ville se réserve le droit d'exercer l'option pour deux années supplémentaires :

- 1) moyennant un prix unitaire estimé à un coût total de 60 936,75 \$, taxes incluses, selon un taux de 265 \$ de l'heure, taxes en sus, pour l'année 2022;
- 2) moyennant un prix unitaire estimé à un coût total de 62 086,50 \$, taxes incluses, selon un taux de 270 \$ de l'heure, taxes en sus, pour l'année 2023.

La Ville confirmera par écrit l'exercice de cette option, tel que prévu au devis.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par 9345-2860 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale d'Exca-Vac Construction.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-24**

---

##### **Plan de développement durable 2021-2025 – Approbation**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a choisi de s'inscrire dans une perspective de développement durable pour, à la fois, définir son avenir, mais également pour répondre aux besoins présents de sa collectivité, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs;

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu que le Conseil approuve le Plan de développement durable (PDD) de la Ville de Saint-Hyacinthe 2021-2025, tel que soumis.

De façon concrète, ce plan constitue un engagement de la Ville de Saint-Hyacinthe à gérer ses ressources et son territoire de façon durable tout en énonçant les moyens qui seront utilisés.

Le Plan de développement durable guidera :

- 1) Les exigences de planification et les pratiques des différents services municipaux;
- 2) Le développement de la Ville dans le respect des milieux naturels et des terres agricoles;
- 3) Les activités offertes par la Ville et le développement du sentiment d'appartenance;
- 4) Les pratiques de différents secteurs d'activités, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, l'enseignement, la recherche, le commerce et le tourisme.

**Adoptée à l'unanimité**



## Résolution 21-25

---

### Programme de rénovation Québec 2021-2022 – Participation de la Ville

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a annoncé des investissements pour des interventions d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec dans son discours sur le budget 2021-2022;

CONSIDÉRANT que, dans son plan budgétaire de mars 2019, un montant de 16,67 millions \$ par année sur trois ans a été réservé pour le programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite participer audit programme pour un montant de 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que la Ville de Saint-Hyacinthe confirme à la Société d'habitation du Québec son intention de participer au programme de Rénovation Québec, pour le budget 2021-2022 du Gouvernement du Québec, moyennant une contribution municipale de 250 000 \$, soit une contribution équivalente au budget réservé par la Société d'habitation du Québec à l'égard de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 21-26

---

### Comités de bassin versant – Subventions

CONSIDÉRANT les demandes de subvention présentées par divers comités de bassin versant actifs sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun d'appuyer financièrement ces organismes, afin de leur permettre de continuer l'avancement de leurs activités sur les bandes riveraines et d'entreprendre de nouveaux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil octroie les subventions suivantes, pour l'année 2021, aux organismes ci-après énumérés :

1) Comité de bassin versant des Douze et de la Métairie	2 500 \$
2) Comité de bassin versant des Salines	2 500 \$
3) Comité de bassin versant Delorme & Ferré	2 500 \$
4) Comité de bassin versant de la rivière Salvail	1 000 \$

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 21-27

---

**Résolution 20-648 concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest – Retrait**



CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 20-648 adoptée le 21 décembre 2020, le Conseil a accordé la délivrance d'un permis pour la construction et l'occupation d'un immeuble à vocation mixte de 14 étages aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest, sur une partie des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que des demandes d'approbation référendaire ont été reçues de la part des personnes habiles à voter des zones contiguës 3055-H-14, 3058-H-24 et 4041-M-03 le 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 559 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, ch. E-2.2) prévoit la possibilité pour le Conseil de retirer ladite résolution numéro 20-648, tant que l'avis de scrutin référendaire n'a pas été publié;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite mettre un terme au processus de procédure d'enregistrement demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que le Conseil procède au retrait de la résolution numéro 20-648, adoptée le 21 décembre 2020, concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest.

La présente résolution met fin au processus de procédure d'enregistrement demandé par les personnes habiles à voter des zones contiguës 3055-H-14, 3058-H-24 et 4041-M-03.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-28**

---

**Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 619 modifiant le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats en ce qui a trait à diverses dispositions**

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Linda Roy

Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 619 modifiant le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats en ce qui a trait à diverses dispositions, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Avis de motion 21-02**

---

**Règlement numéro 619 modifiant le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats en ce qui a trait à diverses dispositions**

Le Conseiller Bernard Barré donne avis de motion du règlement numéro 619 modifiant le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats en ce qui a trait à diverses dispositions.



### Résolution 21-29

---

**Adoption du règlement numéro 617 autorisant des travaux municipaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur l'avenue de la Concorde Sud, entre le pont Morison et la rue Beauregard, et certains tronçons de l'avenue Saint-Thomas et des rues Brunette Ouest, Saint-Pierre Ouest et Villeneuve Ouest pour un coût de 5 800 000 \$ et un emprunt de 5 200 000 \$**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphanie Messier  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 617 autorisant des travaux municipaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur l'avenue de la Concorde Sud, entre le pont Morison et la rue Beauregard, et certains tronçons de l'avenue Saint-Thomas et des rues Brunette Ouest, Saint-Pierre Ouest et Villeneuve Ouest pour un coût de 5 800 000 \$ et un emprunt de 5 200 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### Résolution 21-30

---

**Adoption du règlement numéro 618 modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du Conseil en ce qui a trait à diverses dispositions**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 618 modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du Conseil en ce qui a trait à diverses dispositions.

**Adoptée à l'unanimité**

### Résolution 21-31

---

**Adoption du règlement numéro 1600-242 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Chapleau et Roy, à la rue Dessaulles et au Grand rang Saint-François**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 1600-242 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Chapleau et Roy, à la rue Dessaulles et au Grand rang Saint-François.

**Adoptée à l'unanimité**



### **Document déposé**

---

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*).

### **Résolution 21-32**

---

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par Linda Roy  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que la séance soit levée à 17 h 30.

**Adoptée à l'unanimité**